

Congrès SFORL

Infirmier.e de Pratique Avancée

30 septembre 2019

Assistance Publique-Hôpitaux de Paris

Direction générale, Direction des soins et des activités paramédicales

Sophie Alleaume, Cadre supérieure de santé

La Pratique Avancée à l'AP-HP

❖ Premiers diplômés 2019

❖ Mise en œuvre médico-soignante

8 IPA diplômés d'Etat en 2019 à l'AP-HP

GHU Nord Université de Paris

Lariboisière, St-Louis, F. Widal
Bichat, Beaujon, L. Mourier, Bretonneau, A.Hauteval
R. Debré

6 => 4 PCS + 2

Onco

GHU Sorbonne Université

Pitié, C. Foix
St-Antoine, Tenon, Rothschild, Trousseau, La Roche Guyon

2 => 1PCS + 1

Onco

40 IDE en formation universitaire 2019

Hôpital P. Doumer 1

GHU Nord Université de Paris
Lariboisière-F. Widal, **St-Louis**,
Bichat, **Beaujon**, L. Mourier, Bretonneau, A. Hauteval
R. Debré

11

GHU Paris Seine-St-Denis
Avicenne, **J. Verdier**, R. Muret

2

GHU Centre Université de Paris
Cochin, Hôtel-Dieu, Broca La Collégiale
HEGP, C. Celton, Vaugirard
Necker

8

GHU Sorbonne Université
Pitié, C. Foix
Tenon, St-Antoine, Rothschild, Trousseau,
 La Roche Guyon

9

GHU Université Paris Saclay
A. Paré, **R. Poincaré**, Ste Périne, Berck
Bicêtre, **P. Brousse**, **A. Béclère**

5

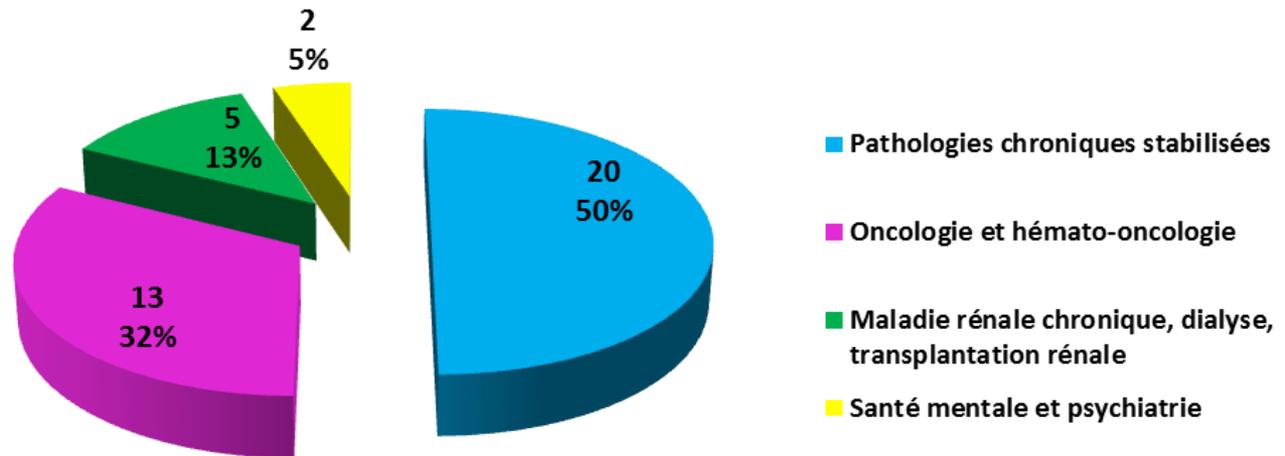
GHU H. Mondor
 H. Mondor, A. Chenevier, E. Roux,
 Dupuytren, G. Clémenceau

4

HAD
 Hôpital Marin
 Hôpital San Salvador

40 IDE en formation universitaire 2019

Choix des domaines



■ Fiche de poste du domaine du diplôme de l'IPA

Mai 2019

INFIRMIER EN PRATIQUE AVANCÉE

FICHES DE POSTE TYPE

- ▶ Pathologies chroniques stabilisées et polyopathologies courantes en soins primaires
- ▶ Oncologie et hématologie-oncologie
- ▶ Maladie rénale chronique, dialyse et transplantation rénale

&

CONSEILS pour la rédaction du PROTOCOLE D'ORGANISATION

FICHE DE POSTE
INFIRMIER EN PRATIQUE AVANCÉE
Mention : Pathologies chroniques stabilisées ;
prévention et polyopathologies courantes en soins primaires

Informations générales

Structure de rattachement

Logo

Adresse

Moyens d'accès

Référence du document/date de mise

Description du poste

Intitulé du poste

Infirmier en pratique avancée, ment
prévention et polyopathologies courantes

Catégorie

Catégorie A FPH/équivalent CCN

Niveau d'études requis

Niveau I : Bac + 3, grade Master, diplôme

Localisation du poste

Adresse, à préciser

Présentation de la structure et de l'éq

Missions globales

L'infirmier exerçant en pratique avan
globale des patients dont le suivi lui
diagnostique et les choix thérapeuti
œuvre dans les conditions définies
protocole d'organisation.

Dans le respect du parcours de sant
traitant, l'IPA apporte son experti
l'ensemble des professionnels conc
l'organisation des parcours entre les
spécialistes de premier ou deuxième n
santé ou médico-sociaux.

Activités essentielles

1. Entretien, anamnèse et examen cli
vulnérabilités.
2. Observation et recueil des données à distance.
3. Interprétation des données issues de l'entretien, de l'anamnèse et de
l'examen clinique.
4. Interprétation des signes et des symptômes en lien avec les pathologies
identifiées et l'état de santé du patient.
5. Interprétation des examens paracliniques.
6. Suivi de l'observance des traitements tout au long du parcours de soins du
patient.

Interface Professionnelle

Liaisons hiérarchiques

- Directeur de la structure
- Direction des Soins
- Cadre(s) par délégation

Liaisons fonctionnelles

- Cadres de santé, médecins participant au protocole de la pratique
avancée.
- Equipes soignantes et d'encadrement des structures en lien avec la
coordination du parcours de soin des patients ;
- Unités de recherche clinique ;
- Universités et instituts de formation ;
- Professionnels libéraux ;
- Structures médico-sociales ;
- Réseaux de santé ;

Professionnels engagés dans le protocole d'organisation selon l'art. R. 4301-4
du Code de Santé Publique, à compléter

Autres liens fonctionnels

L'IPA participe, en collaboration avec l'ensemble des professionnels concourant
à la prise en charge du patient, à l'organisation des parcours entre les soins de
premier recours, les médecins spécialistes de premier ou deuxième recours et
les établissements et services de santé ou médico-sociaux.

■ Protocole d'organisation entre IPA et Médecin

**PROTOCOLE D'ORGANISATION
ENTRE MEDECINS ET
INFIRMIERS EN PRATIQUE AVANCEE**

Le cadre réglementaire stipule que les modalités de collaboration entre médecins et infirmiers en pratique avancée sont formalisées dans un protocole organisationnel.

L'article R. 4301-4 du Code de Santé Publique dispose que : « Dans le cadre du travail en équipe entre le ou les médecins et le ou les infirmiers exerçant en pratique avancée conformément à l'article R. 4301-1, un protocole d'organisation est établi ».

Ce protocole précise les modalités de collaboration, d'échanges d'informations, de réunions pluriprofessionnelles, ainsi que les conditions de retour du patient vers le médecin sur décision de l'infirmier en pratique avancée ou à la demande du patient.

Le document, qui suit, par les conseils apportés, vise à du protocole d'organisation.

INTITULE	CONSEILS
Les conditions de retour du patient vers le médecin, sur décision de l'IPA ²	<ul style="list-style-type: none"> - Priorisation des critères d'alerte - Modalités de gestion des urgences - Modalités d'information du patient en cas d'urgence
Les conditions de retour du patient vers le médecin à sa demande	Clauses : <ul style="list-style-type: none"> - Systématique (quelle fréquence ?) - Sur critères spécifiques prédéfinis (hors critères d'alerte)
Autres, précisez	<ul style="list-style-type: none"> - Reconduction tacite annuelle - Actualisation du protocole d'organisation tous les 2 ou 3 ans et selon analyse des événements indésirables, survenue d'un événement indésirable grave, nouveau besoin de santé identifié ...

INTITULE	CONSEILS
Le ou les domaines d'intervention concernés	Le ou lesquels ? <ul style="list-style-type: none"> - Pathologies chroniques stabilisées ; prévention et polyopathologies courantes en soins primaires - Oncologie et hémato-oncologie - Maladie rénale chronique dialyse, transplantation rénale - Actes autorisés selon réglementation en vigueur =) cf. Arrêté du 18 juillet 2018 fixant les listes, en annexe 1
Les modalités de prise en charge par l'infirmier exerçant en pratique avancée des patients qui lui sont confiés	<ul style="list-style-type: none"> - Typologie des patients et critères d'inclusion dans le suivi IPA (grade, stade...) - Modalités de consultation des IPA : consultation présentielle, téléconsultation, avis en hospitalisation, suivi au domicile : préciser lieu, rythme, compte-rendu et ses destinataires - Parcours coordonné entre médecin/IPA (rythme des consultations IPA en relais des consultations médicales) - Interlocuteurs de l'IPA et circuit de la demande - Mobilisation des plateformes numériques
Les modalités et la régularité des échanges d'information entre le médecin et l'infirmier exerçant en pratique avancée	<ul style="list-style-type: none"> - Reporting multimodal par mail, téléphone et en présentiel - Réunions institutionnelles tous les mois, ou les 2 mois (à préciser) - Bilan d'activité semestriel ou/et annuel (codage des consultations) - Nature des outils partagés : dossier patient, (habilitations spécifiques)
Les modalités et la régularité des réunions de concertation pluriprofessionnelle destinées à échanger sur la prise en charge des patients concernés	<ul style="list-style-type: none"> - RCP : Qui sont les professionnels associés ? Quel rythme ? quel CR ? - Retour sur le suivi des cohortes - Analyse des événements indésirables, des lettres de plainte, des motifs de retours vers le médecin

- ❖ Décret **statut et rémunération** de l'IPA en attente de parution au JO
- ❖ Art. L. 4301-1 LMSS 2016 « ***Le professionnel agissant dans le cadre de la pratique avancée est responsable des actes qu'il réalise dans ce cadre*** »

L'évolution du métier infirmier : une réalité

Un levier de progrès pour les relations entre professionnels, l'offre de soins aux patients, l'organisation et le management des structures de santé

- Volonté partagée des professionnels de santé
- Politique RH volontariste (formation, recrutement)
- Périmètre d'exercice élargi, connu et reconnu

•

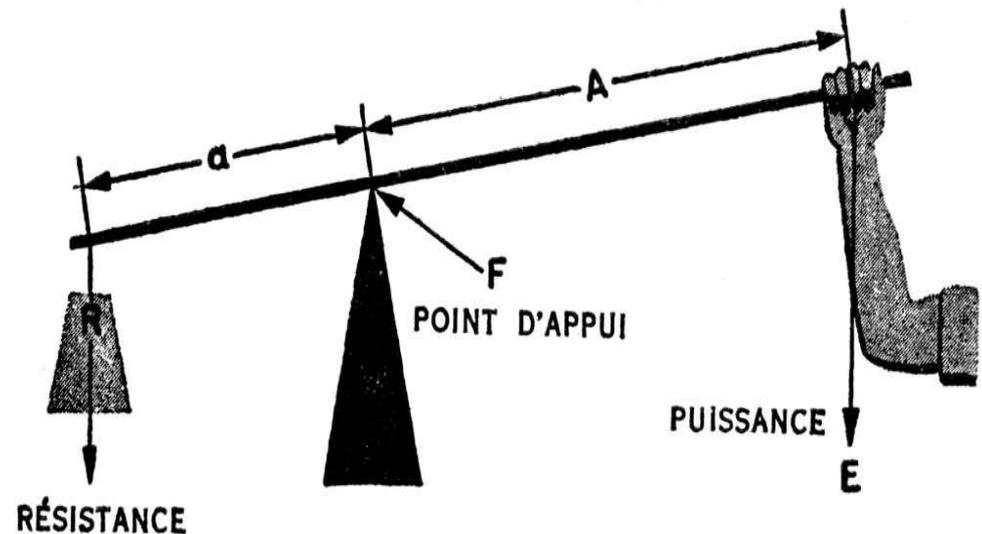


Fig. 1.— Un levier simple.

Merci
pour votre attention